Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200653-20251127-20251127049-DE

MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie - THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche - MORICE Gildas– VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine – MALLARGÉ Bernard - JOUY Nathalie.
Absents : CORLAY Gérald
PIPART Fabrice (pouvoir à DELVO SALAUN Rozenn)
MARTIN Marie-Christine
LE HEGARAT Valérie

Secrétaire de séance : VINCENT Louis

DELIBERATION N° 20251127-049

Date de convocation : 21 novembre 2025

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Schéma Territorial de Services aux Familles fixant les grandes orientations du territoire en matière de petite enfance et de parentalité a été mis en oeuvre sur le territoire de Leff Armor communauté sur la période 2019-2023. Depuis 2021, la Caisse d'Allocations Familiales a rendu obligatoire la signature à l'échelle des intercommunalités d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'une offre territoriale de services complète, innovante et de qualité aux familles. Une première convention portant sur les thématiques jeunesse, accès aux droits, cadre de vie et lien social a été signée par Leff Armor communauté et l'ensemble des communes pour la période 2021-2025.
Ces deux documents cadre ont permis la réalisation de nombreuses actions au bénéfice des familles du territoire : réalisation d'un diagnostic sur la jeunesse, mise en place d'une convention PS Jeunes avec la CAF, développement de l'engagement des jeunes à travers le dispositif Pass'Engagement, amélioration et adaptation de la communication pour limiter le non recours aux droits, soutien au réseau associatif local et mise en avant du bénévolat notamment lors du forum des associations.
Il est proposé de fusionner les 2 stratégies en réalisant une nouvelle convention (CTG 2026-2030) assortie d'un schéma directeur unique, nommé pour plus de lisibilité : « **Projet Social et Familial de Territoire** ».
En lien avec les missions de la CAF et les compétences de Leff Armor communauté, 4 thématiques ont été retenues pour cette nouvelle convention :
- jeunesse,
- accès aux droits,
- enfance et inclusion,
- petite enfance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200653-20251127-20251127049-DE

Tout au long de l'année 2025, une démarche participative de concertation réunissant élus, institutions, acteurs associatifs et professionnels s'est déroulée avec 3 objectifs :

- définir les enjeux pour la nouvelle période, partager les éléments de connaissance, les diagnostics existants, entre les différents acteurs pour une acculturation commune, fixer des priorités d'intervention autour des 4 thématiques retenues sur 2026-2030 par le biais d'un document cadre (le nouveau PSFT).

Ce nouveau document permet de proposer 30 actions à mettre en oeuvre sur le territoire pour la période 2026-2030.

Un Comité de pilotage composé d'élus de Leff Armor communauté et des communes, de représentants de la CAF et de la MSA ainsi que du Conseil départemental des Côtes d'Armor se réunira à minima une fois par an pour mesurer l'avancée des actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la nouvelle convention permettant ainsi et en fonction des services ou projets, de bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR